

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions régissent l'accueil d'un animal en pension dans les locaux de Le Refuge de Jarny. Elles s'appliquent à tout séjour, quelle qu'en soit la durée, dès lors que le propriétaire a confié son animal à l'établissement.

Le séjour fait l'objet d'une réservation préalable. La fiche d'accueil, remplie à l'arrivée, précise l'identité de l'animal, celle de son propriétaire, les dates du séjour, les prestations retenues et le montant annoncé.

2. Conditions d'accueil

3. Santé et vaccinations

- Le carnet de vaccination est présenté à l'arrivée. À défaut, l'accueil peut être refusé : il en va de la santé de tous les animaux présents.

4. Tarifs

La journée de pension est facturée du jour d'arrivée au jour de reprise inclus.

Prestation	Animal	Tarif
Une journée de pension	Chat	8,00 € par jour
Une journée de pension	Chien	12,00 € par jour

Les prestations suivantes peuvent être ajoutées au séjour, au choix du propriétaire à l'arrivée :

Option	Animal	Tarif
Sortie supplémentaire (dimanche, jour férié)	Tous	5,00 € par fois
Promenade individuelle supplémentaire	Tous	6,00 € par jour
Administration de médicaments	Tous	3,00 € par jour
Nourriture de la maison (gamelle fournie)	Tous	2,00 € par jour
Brossage complet pendant le séjour	Tous	8,00 € par séjour
Box individuel grand format	Chien	5,00 € par jour
Toilettage avant le départ	Chien	25,00 € par séjour
Chatterie individuelle	Chat	4,00 € par jour

5. Acompte et règlement

- Le solde du séjour est réglé au moment de la reprise de l'animal. Tout séjour commencé est dû, y compris en cas de reprise anticipée.

6. Annulation et absence de reprise

- Toute annulation est signalée dès que possible, afin que la place puisse être proposée à un autre animal.
- Si l'animal n'est pas repris à la date convenue et sans nouvelle du propriétaire, l'établissement le garde et le nourrit, puis applique le tarif journalier en cours pour les journées supplémentaires. Après un délai raisonnable de mise en demeure restée sans réponse, l'animal est confié au vétérinaire ou au service compétent, conformément à la réglementation sur les animaux abandonnés.

7. Responsabilité et soins vétérinaires

L'établissement prend soin de l'animal avec les égards dus à un être vivant. Il ne peut être tenu responsable des maladies contractées pendant le séjour, malgré la surveillance et les mesures d'hygiène appliquées, non plus que des blessures qu'un animal se causerait lui-même.

En cas de problème de santé, le vétérinaire est appelé et le propriétaire prévenu au numéro communiqué à l'arrivée.

Les frais vétérinaires engagés pendant le séjour sont à la charge du propriétaire, sur présentation des justificatifs.

8. Données personnelles

Les informations recueillies (identité, coordonnées, données concernant l'animal) servent uniquement à la gestion du séjour et au suivi de l'animal. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers, hors obligation légale ou nécessité de soins.

Le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données : il lui suffit de s'adresser à l'établissement.

9. Acceptation

La réservation d'un séjour vaut acceptation des présentes conditions. Le propriétaire en reçoit un exemplaire à l'arrivée de son animal.